

COMMUNE DE FLEURIE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE

N° 26-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12                      Quorum : oui

L'an deux mil vingt six, le vingt quatre février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 12 février 2026.

Présents : Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Nicole CHARNAY, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, Jacques VACHER MATERNO, Jessie PONSINET, Nathalie CHALANDE, Romain DELAY, PERRIER Edith, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER

Absents excusés : Laurent GOUILLON, Audrey YVES, Hervé BARRAUD

Secrétaire de séance : Mme VERNIAU Evelyne

\*\*\*\*\*

OBJET : Communal des Bruyères – hameau du vivier – Affectation du résultat 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants,

Vu la délibération N°26-04 concernant l'approbation du CA 2025

Vu la délibération N°26-03 concernant l'approbation du CG 2025

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat du Communal des Bruyères pour l'année 2025 comme suit :

**002 pour le BP 2026 : Résultat de fonctionnement (excédent) + 25 403.59 €**

**001 pour le BP 2026 : Résultat d'investissement (excédent) + 495.03 €**

Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré à l'unanimité

**ADOpte** l'affectation de résultat pour le Communal des Bruyères comme mentionné ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité à Fleurie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

